

NOS PROPOSITIONS POUR LES AGRICULTRICES

Les représentantes de la section Agricultrices de la Coordination Rurale sont avant tout des agricultrices qui portent leur vision et leur expérience du terrain dans les commissions nationales, régionales et départementales pour s'assurer que toutes les revendications soient entendues.

52 %

des élèves en formation agricole sont des femmes

1/4

des chefs d'exploitation ou coexploitants sont des femmes

30 %

écart moyen de revenu en agriculture entre un homme et une femme

40 %

des agricultrices ne prennent pas de congé maternité

92 %

des agricultrices françaises se déclarent heureuses d'exercer ce métier mais 42 % d'entre elles restent inquiètes pour l'avenir de l'agriculture. C'est pourquoi, notre section Agricultrices se bat pour offrir un plus beau futur à tous les agriculteurs.

**IL RESTE ENCORE TROP
D'AGRICULTRICES SANS STATUT !**



POUR UN VRAI CONGÉ MATERNITÉ

40 % des agricultrices ne prennent pas de congé maternité, souvent par manque d'informations sur les prestations sociales liées (aides à la garde, allocations familiales, etc.) et/ou car le service de remplacement n'est pas en mesure d'assurer sa mission.

Nous militons pour que ce droit au repos soit plus facilement accessible aux agricultrices : fournir plus d'informations sur les droits, plus d'accompagnement et plus de salariés dans les services de remplacement.

POUR CONCILIER TRAVAIL ET FAMILLE

D'après les statistiques, les femmes sont moins concernées par les suicides que les hommes ; cependant leur charge mentale est importante car en plus de l'activité sur l'exploitation elles gèrent souvent l'administratif, les factures, la préparation des contrôles, les tâches liées au foyer et majoritairement la gestion des enfants. Cette surcharge de travail a pour conséquence d'isoler certaines d'entre elles.

➔ **Nous travaillons en liens étroits avec des associations car il est important d'être unies pour faire avancer les revendications et droits des agricultrices.**

Si les retraites ont été revalorisées, elles sont toujours en dessous du minimum vieillesse. Toute personne ayant travaillé de longues années ne mérite pas de vivre une vie d'aumône une fois atteint l'âge de la retraite.

Nous demandons une retraite minimum équivalente à 100 % du Smic net pour une carrière complète soit 1201 €/mois.

POUR UN MINIMUM RETRAITE DÉCENT

POUR DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS :

- ➔ nous portons régulièrement nos revendications auprès du gouvernement, des parlementaires et de la MSA
- ➔ nous participons à différents groupes de travail, comme par exemple à la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes au Sénat
- ➔ nous communiquons sur divers supports et médias pour défendre nos positions
- ➔ nous avons fait le choix de travailler en partenariat avec des associations comme les Elles de la terre afin de faire avancer les droits des agricultrices
- ➔ nous siégeons au comité directeur de la Coordination Rurale

Grâce à ce travail, de nombreuses avancées ont été obtenues :

- ➔ allongement du congé maternité et le reste zéro à charge
- ➔ obligation pour toutes les agricultrices d'avoir un statut
- ➔ le statut de conjoint collaborateur est désormais limité à 5 ans pour que chaque femme, mais aussi chaque homme, qui choisit ce statut ne perde pas de retraite

« EXISTER POUR SOI, SE PROTÉGER POUR L'AVENIR ET PERCEVOIR LA VALEUR DE SON TRAVAIL. »

Le syndicat
100 % agriculteurs



06 2023 - imprimé par BCR 32200 Gironne - Merci de ne pas jeter sur la voie publique

NATACHA GUILLEMET



Éleveuse en race parthenaise naisseur-engraisseur
« label rouge » en Vendée

Responsable de la section Agricultrices de la CR

Membre du comité directeur de la CR

« Notre secteur peut et doit évoluer au sujet de la place des femmes. Je souhaite que, face au défi du renouvellement des générations, celles et ceux qui veulent nous rejoindre dans ce métier qui nous tient tant à cœur, ce métier qui aujourd'hui n'est plus subi mais choisi, soient soutenus, accompagnés et aidés ! En effet, au regard des nombreuses difficultés que rencontrent les agricultrices au cours de leur vie professionnelle, la Coordination Rurale milite pour que leurs droits soient mieux reconnus. »



COORDINATION RURALE

Bureau national

1 impasse Marc Chagall

32 000 AUCH

ANIMATION

Section Agricultrices de la CR

06 02 01 96 19

section-agricultrices@coordinationrurale.fr

coordinationrurale.fr

**COORDINATION
RURALE**

